DEPARTEMENT DE LA REUNION
COMMUNE DE SALAZIE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 14 AVRIL 2026

AFFAIRE N°2026-CM/040 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION JEUNESSE LOISIRS

Le Maire certifie que la liste des délibérations a été affichée le 15 avril 2026.

La convocation du conseil municipal avait été faite le 31 mars 2026.

Le nombre des membres en exercice : 29

Présents : 28
Absents : 01
Représentés : 00
Total des votes : 28

Le Maire,

Sidoleine PAPAYA

L'an deux mille vingt-six, le 14 avril, le conseil municipal s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Salazie, sous la présidence de Madame PAPAYA Sidoleine.

Etaient présents : PAPAYA Sidoleine – DAMOUR Marcel – GEVIA Marie Catherine – MOREAU Jules Mario – HOAREAU Marie Nathalie – PAUSE Benjamin – ELISABETH Marie Jeanne – LUCILLY Harry – HOAREAU Séverine – GARRYER Patrick – MANORO Séverine – BOYER Elysée – TECHER Sophie – HOAREAU Landry – COURTEL Larissa – MAILLOT Gilbert – DALLEAU Hugory – NOURRY Adèle – PAYET Fabien – PLANTE Jessie – TECHER Paulin - BONHOMME Ghislaine – GABOU Gilles – BIZINECHE Elodie – CHARLEMAGNE Thierry – DE GERUS Thierry - LEBRETON Layna – ARMAND Jimmy.

Etaient absents : SINAPIN Marie Jacqueline

Ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom : Aucun

Est désigné secrétaire de séance : PAYET Fabien

LE QUORUM ETANT ATTEINT LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DELIBERER

Publiée le 22.04.2026

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-040-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026

IL EST EXPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL :

En partenariat avec la collectivité, l'Association Jeunesse Loisirs (A.J.L) de Salazie met en place chaque année un programme d'activités de loisirs éducatifs à destination de l'enfance et de la jeunesse :

- Création d'un centre social ;
- Projet CLAS : Contrat local d'aide à la parentalité ;
- Projet REAAP : Réseau d'écoute d'appui et d'accompagnement des parents (Parentalité : Unité et Coopération) ;

Elle s'est également engagée dans le domaine de l'environnement afin d'aménager et entretenir les sentiers et places publiques du territoire. Pour ce faire elle s'appuie sur le dispositif « Ateliers chantiers d'insertion » (A.C.I).

Ces activités contribuent à l'épanouissement de la population du cirque, apportant aux publics concernés : socialisation, apprentissage de la citoyenneté, élargissement des pratiques sportives…

Aussi, la collectivité souhaite soutenir financièrement le programme de l'A.J.L à hauteur de 93 000 €. Ce financement donnera lieu à la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens.

Les crédits correspondants sont inscrits dans le cadre du budget primitif 2026.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

DECIDE :

Après avoir délibéré, **à l'unanimité - 28 voix pour**

ARTICLE 1 :

- **D'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 93 000 € pour l'année 2026 à l'Association Jeunesse Loisirs.**

ARTICLE 2 :

- **D'autoriser l'inscription de cette dépense au budget communal 2026 chapitre « Autres charges de gestion courante ».**

ARTICLE 3 :

- **D'autoriser Madame le Maire ou l'adjoint délégué à signer tout document se rapportant à cette affaire.**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Saint-Denis à compter de sa publication et sa réception par les services du contrôle de légalité.

Ont signé au registre des délibérations :

Le secrétaire de séance,

PAYET Fabien

Pour copie conforme,
Le Maire,

MAIRIE DE SALAZIE

Sidoleine PAPAYA

Accusé de réception en préfecture
974-219740214-20260414-2026-CM-040-DE
Date de télétransmission : 21/04/2026
Date de réception préfecture : 21/04/2026